

CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz - Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles - Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Recommandation

Poursuite des délibérations sur la promotion du multilinguisme, en l'occurrence : projet Interreg SESAM'GR

Le Conseil Parlementaire Interrégional, réuni en séance plénière le 7 décembre 2018 et sur proposition de la Commission « Enseignement, Recherche, Formation et Culture »,

- rappelle sa conviction qu'il est nécessaire que les citoyens et citoyennes de la Grande Région maîtrisent à la fois les deux langues voisines, français et allemand;
- 2. salue parmi les mesures prises, le projet Interreg SESAM destiné à la promotion du multilinguisme de la maternelle jusqu'à l'école secondaire ;
- 3. souligne l'importance de ce projet pour créer des conditions de départ propices à l'accès des jeunes au marché transfrontalier du travail.
- 4. recommande vivement que les structures existantes pour l'enseignement de la langue du voisin dans la Grande Région, et plus particulièrement le projet Interreg SESAM et les offres de formation continue, soient poursuivies et que les sous-régions en assurent le financement :
- 5. propose que les sous-régions de la Grande Région examinent la continuation du projet SESAM au cas où celui-ci ne serait pas poursuivi.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation :

- au Gouvernement de la République Française
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au Gouvernement du Land de Sarre
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- au Gouvernement de la Wallonie
- au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique
- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- à la Région Grand Est
- à la Commission Européenne
- au Secrétariat du Sommet de la Grande Région